

Instructions particulières aux gymnastes et entraîneurs

- 1.** Le stand d'information sert de centre pour les annonces, les inscriptions et les informations générales. Tous les changements d'horaire seront affichés.
- 2.** L'inscription de toutes les gymnastes doit se faire au stand d'information à l'entrée de la salle au plus tard 45 minutes avant le début de la compétition.
- 3.** Les gymnastes de toutes les catégories sont priées de respecter les horaires d'échauffement et de rassemblement. La participation à la compétition peut être refusée aux gymnastes qui ont été annoncées trop tard.
- 4.** Sauf pour la première série de P1 le samedi et la première série de P2 le dimanche, l'échauffement corporel a lieu dans la salle de l'échauffement. À partir de P4, l'échauffement dirigé aux agrès a lieu dans la salle de compétition. En P1, P2 et P3, il n'y a pas d'échauffement aux agrès avant la compétition. Il est intégré à la compétition et dure 90 secondes par gymnaste (réparties une fois en 60 secondes et une fois en 30 secondes).
- 5.** Pendant la compétition, la durée de l'échauffement aux engins pour les P4, P5, P5A et P6J est de 30 secondes à la poutre, au saut et au sol et de 50 secondes aux barres asymétriques.
- 6.** Tous les engins de l'aire de compétition seront contrôlés et approuvés par la direction de la compétition conformément aux prescriptions en vigueur (FSG et FIG). La modification des installations et le réglage des engins ne seront pas tolérés. Le réglage de la hauteur des barres asymétriques ne pourra être effectuée que par la direction de la compétition ou la cheffe des juges. Pour la poutre, l'utilisation de la planche en bois existante comme support pour le tremplin est autorisée, car les tapis en dessous sont un peu mous.
- 7.** Pour des raisons de sécurité, toutes les gymnastes doivent apporter une clé USB avec leur musique au concours.
- 8.** Les gymnastes doivent rester assises sur les bancs prévus à cet effet pendant toute la compétition. Les gymnastes ayant terminé leur compétition ou attendant leur passage doivent se tenir avec leur entraîneur en dehors de la surface de compétition.
- 9.** En cas de forfait d'une gymnaste, la finance d'inscription ne sera pas remboursée. Chaque gymnaste pour laquelle la finance d'inscription a été payée aura droit au prix souvenir.
- 10.** En outre, le règlement de la FSG concernant les Championnats suisses juniors de gymnastique artistique féminine est applicable.
- 11.** Davantage d'informations se trouvent sur le [site](#) de l'organisateur.
- 12.** L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.